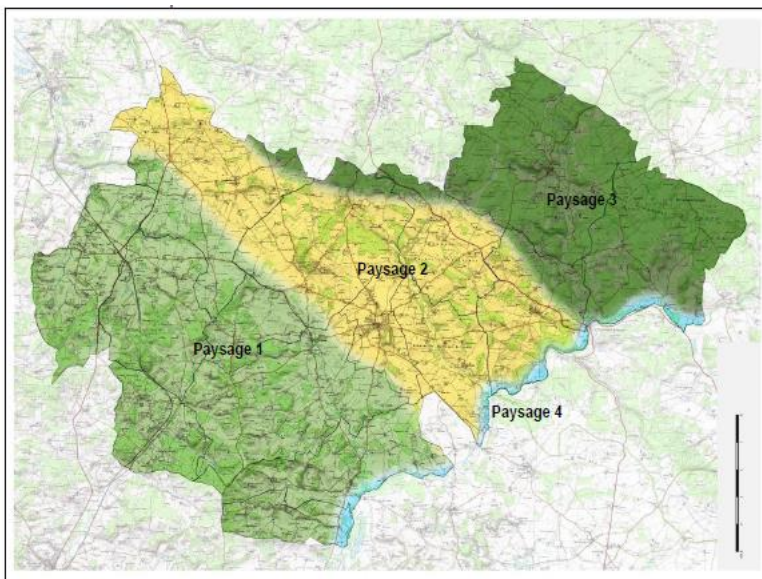


Arrêt du PLUi du territoire d'Horte et Lavalette Bilan et clôture de la phase de concertation

• Participation des élus

Au-delà des séances de travail en commission urbanisme, des comités techniques et des réunions de présentation en comité de pilotage, les ateliers et rencontres suivants ont eu lieu avec les élus communaux :

- **Le 22 juin 2015** : atelier auto-évaluation avec les élus : « *état des lieux de notre territoire aujourd'hui* »
- **Mai à Juillet 2015** : rencontre individuelle et visite terrain avec chaque commune
- **17 septembre 2015** : deux ateliers sur les potentiels (dents creuses, vacance, friches, changements destination)
- **27 octobre 2015** : atelier paysage : « *lecture de nos paysages* ».



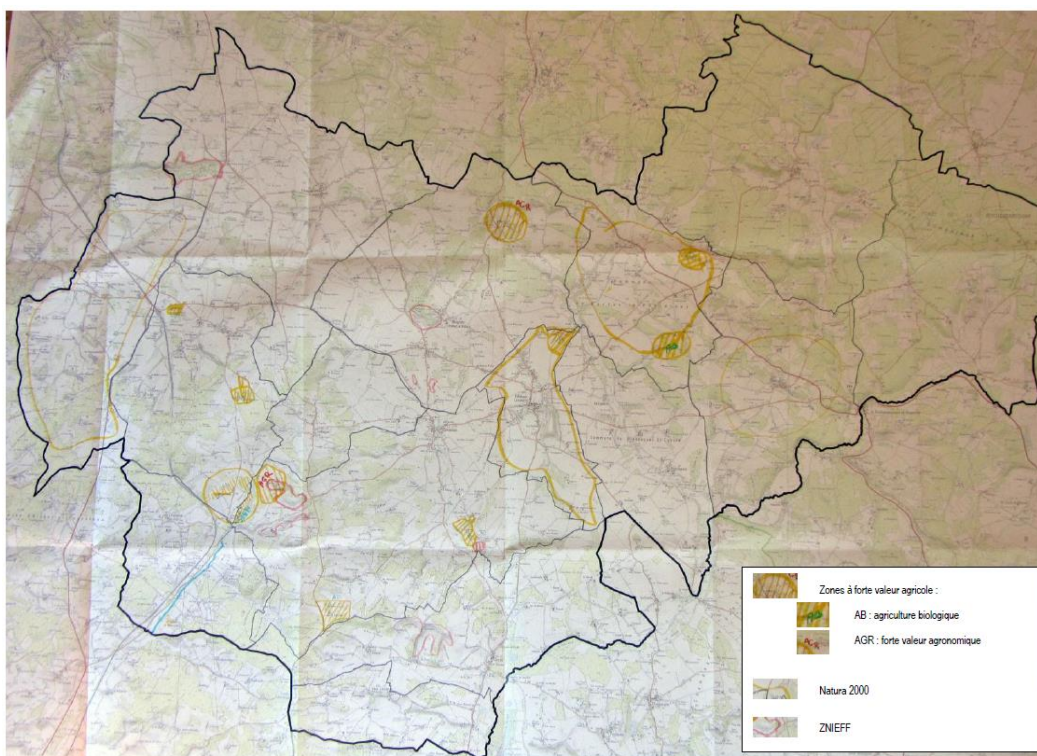
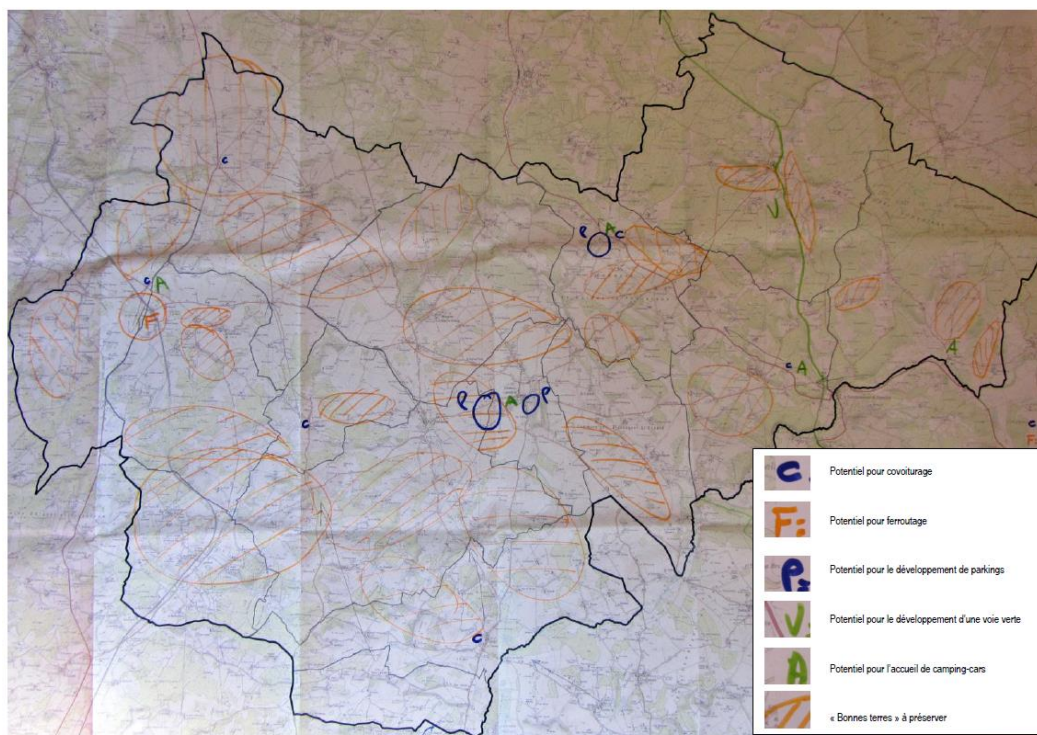
Cet atelier, animé par des paysagistes, avait pour but de sensibiliser les élus à la lecture et à la compréhension de la diversité de leurs paysages.



- **Le 15 février 2016** : ateliers avec les élus sur les enjeux : « **Notre territoire demain** ». Cet atelier s'est déroulé sous forme de 6 groupes de travail, répartis en 3 thématiques, qui étaient les suivantes :
 - Un développement harmonieux et qualitatif de l'urbanisation future : la valorisation de la qualité de vie et de l'identité du territoire (mixité, lien social, dynamique associative ...)
 - La préservation des patrimoines du territoire (paysager, environnemental, biodiversité, bâti ...) conciliée au développement urbain
 - L'affirmation et/ou le renforcement des dynamiques économiques, l'organisation et l'optimisation des mobilités et déplacements

Les résultats de cet atelier ont permis de construire la trame du futur PADD et d'associer au maximum les élus à l'écriture de ce document, socle de leur futur PLUi.

Ci-dessous : exemple de cartographies des enjeux réalisées dans les groupes thématiques de travail entre élus.



- **10 avril 2017 : journée de permanence** pour finaliser, avec les communes, la traduction locale des orientations du projet de PLUi
 - **11 Mai 2017** : réunion technique de **lien avec l'AVAP** de Villebois-Lavalette
 - **4 juillet 2017** : réunion juridique sur la présentation du nouveau règlement
 - **Février/Mars 2018** : Rencontre individuelle avec chaque commune « questions/réponses » autour du zonage et du règlement
- **Participation de la population**

Les habitants du territoire d'Horte et Lavalette ont régulièrement été tenus informés de l'avancement de la démarche PLUi. A chaque étape clé, une réunion publique a été organisée, avec une présentation de l'état d'avancement du projet et ensuite un débat avec la population.

- **7 janvier 2016** : réunion publique de présentation du diagnostic (environ 120 participants). Les sujets abordés ont porté plus particulièrement sur :
 - Rapprochement avec le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ?
 - Valorisation de la Nizonne
 - Quelle durée de vie du PLUi ?
 - Quel intérêt du PLUi ?
 - Place de la population dans le projet ?
 - Problématique de la vacance
 - Intégration des nouvelles constructions agricoles
- **27 septembre 2016** : réunion publique de présentation du PADD (environ 60 participants). Les sujets abordés ont porté plus particulièrement sur :
 - La réhabilitation du patrimoine ancien et le devenir de la vacance
 - Crainte quant à une réglementation trop « contraignante » du PLUi
 - Quid du maintien du commerce en dehors du pôle central de Villebois-Lavalette ?
 - Quel avenir pour le PLUi si fusion avec la CdC voisine de Tude et Dronne ?
 - Difficulté à retenir les touristes de passage
 - Quel devenir pour les documents d'urbanisme en vigueur (cartes communales notamment)
- **20 novembre 2018** : réunion publique de présentation du zonage/règlement/OAP (environ 100 participants). Les sujets abordés ont porté plus particulièrement sur :
 - Quelle règle pour les tiers en zone naturelle et agricole
 - Quelle protection pour les cônes de vue ?
 - Protection patrimoniale et énergies renouvelables

La population locale a également régulièrement été informée sur l'avancement du PLUi via :

- une information orale relayée par les maires des communes lors de leurs vœux à la population tout au long des quatre années
- des informations dans les bulletins communaux
- des articles dans la presse locale à chaque étape importante de l'avancement de la démarche (Cf. docs joints)
- des informations sur le site Internet de la CdC

Extraits : informations dans les bulletins communaux

Vie municipale

PLUI & AVAP

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
et Aire de Valorisation du Patrimoine

L'aménagement et les constructions sur notre commune de Villebois-Lavalette sont ordonnancées depuis plusieurs années par deux documents réglementaires :

Le PLU d'une part (Plan Local d'Urbanisme) qui définit le zonage des destinations de parcelles et fixe un certain nombre de règles pour le bâti, la volumétrie, l'implantation... c'est un document qui organise le développement d'une commune.

Le texte de la ZPPAUP d'autre part (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé) qui fixe les règles de l'aspect des constructions plus en détails que le PLU, afin de valoriser et conserver le caractère patrimonial de notre village. Il complète le PLU.

La loi Nationale, les nouvelles exigences environnementales et de constructions, ont amené la mise en place d'un PLU à l'échelle intercommunale : **le PLUI**.

Ce travail en commun avec nos voisins de l'ancienne CDC Horte et Lavalette est en marche depuis 2 ans. Nous sommes accompagnés du bureau d'étude URBANOVA. S'il s'agit d'un travail de longue haleine, qui prendra encore plusieurs mois, il est important pas à pas, de réussir à planifier notre avenir, et d'être en corrélation avec nos voisins immédiats. En effet, le PLUI générera nos orientations de territoire : au-delà de l'habitat c'est aussi les dynamiques économiques, touristiques, agricoles, industrielles et artisanales qui sont concernées.

Par ailleurs, la ZPPAUP évolue aussi et se transforme en **AVAP** (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine), mais pour la commune de Villebois-Lavalette seule. Les règles déjà existantes sont adaptées aux nouvelles exigences territoriales en matière d'environnement et de construction, d'équipements. Quelques ajustements et compléments sont donc en cours pour la rédaction du nouveau texte. C'est l'architecte du Patrimoine Gilles Maurel, qui a été nommé pour nous épauler dans sa réalisation, travail qui sera terminé cet hiver. L'AVAP doit être en place bien avant la fin du PLUI, car les deux textes ne doivent pas se contredire.

En tout état de cause, pour nos projets publics et privés, l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) continu d'être déterminant pour les travaux sur les zones de protection patrimoniale, in fine.

Nous avons renouvelé les accompagnements avec les organismes compétents, qui se déplacent en mairie pour réfléchir sur vos dossiers : les permanences avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbaine et Environnement) continueront le vendredi matin une fois par mois, et celles avec les services de l'ABF, le mardi matin une fois par mois.

**Prendre rendez-vous au plus tôt auprès de la mairie
(Tél. : 05 45 64 90 04).**



8 | Août 2017 | Villebois-Lavalette Mag

Extrait Villebois Lavalette Mag – août 2017

Chèr(e)s habitants de Rougnac,

2019, il y a presque 20 ans on s'apprêtait à fêter l'avènement du XIX^{ème} siècle. On a subi en 1999 une violente tempête qui a représenté un grand défi pour les élus de l'époque. Plus récemment, les élus de Saint-Sornin et des villages alentours ont eu à faire face à une violente tempête de grêle qui a causé des destructions sur une échelle difficilement imaginable. Je salue le courage de mes collègues sur ce territoire proche du nôtre et n'est-il pas vrai qu'il existe une résilience à la campagne ?

Alors que ces villages sinistrés commençaient à peine à sortir de leur état de panique, nous avons été témoins dernièrement de manifestations qui ont fortement secoué le fondement de notre République. Ce n'est pas étonnant que ce nouveau siècle soit synonyme de turbulences et de questionnement. On traverse une période de changement climatique qui nous porte souci et nous force à changer nos habitudes. On est tous conscients que notre pays doit évoluer et apporter des changements mais lesquels et au combien la période de transition est complexe et au combien l'avenir est devenu difficile à imaginer !

L'année 2018 nous a vus lancer dans un projet ambitieux avec tout d'abord les communes du regroupement pédagogique de Combiens, Grassac et Châfras, mais finalement, seulement Charras avait osé avec Rougnac continuer les démarches, des fiançailles qui ont duré le temps des beaux jours mais qui n'ont pas abouti à un mariage, car la préfecture n'a pas trouvé de solution pour le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, ne permettant pas à Rougnac de quitter son intercommunalité pour rejoindre celle de Grassac et de Charras et ainsi réunir les trois écoles dans la même entité.

Ce projet de fusion et la poursuite de son étude a été une bonne expérience pour les élus. Le fait que ce projet soit repoussé permet à tous ceux qui se sentent concernés de continuer dans leurs réflexions car **pour les communes de moins de 500 habitants, fusionner est dans l'air du temps.** Elles ont besoin de plus de forces et de trouver un moyen d'alléger leurs contraintes budgétaires dont elles souffrent à cause de la baisse des dotations et des subventions.

Le plan local d'urbanisme intercommunal, Plui, ce document devrait voir **son aboutissement à la fin 2019,** avec une enquête publique dans le courant du mois de septembre. Ce document partira en consultation à la préfecture début 2020 et s'il est approuvé, représentera pour Rougnac et les communes de l'ancienne CDC de Horte et Lavalette, un outil qui devrait créer des bonnes conditions d'accueil et de vie et attirer des nouveaux ménages.

En 2018, et à l'unanimité, le conseil municipal de Rougnac a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, une décision qui était restée en suspens depuis une quinzaine d'années et qui suite aux augmentations



A quoi sert un Plan Local d'Urbanisme ? (petit rappel)

Pour les habitants

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU détermine les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les déclarations de travaux sont instruits. Il fixe l'emplacement des futures voiries et grands équipements publics. Il institue des protections (milieu naturel, patrimoine bâti).

Pour la commune

Le PLU trace les perspectives souhaitées du développement de la commune à travers le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD). Dans ce sens, il assure :

- l'équilibre entre le développement et la protection des espaces naturels, en respectant les objectifs de développement durable ;
- la diversité des fonctions urbaines (travailler, habiter, se détendre, se déplacer, acheter...) et la mixité sociale dans l'habitat ;
- l'utilisation économe de l'espace agricole et la maîtrise des besoins de déplacement, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que la prévention des risques naturels ;
- le PLU prend également en compte et précise les grandes politiques de l'Etat et des grandes collectivités (Région, Département...).

Que comporte un PLU ?

Il comprend principalement trois parties :

- 1) le rapport de présentation qui exposera notamment le diagnostic sur la situation (habitat, démographie, économie, déplacements), et analysera l'état actuel de l'environnement ;
- 2) le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune ;
- 3) le règlement qui applique concrètement les orientations du projet par des règles écrites ; il est complété par des documents graphiques. Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire et régit tout projet d'occupation et d'utilisation des sols, donc toute nouvelle construction ou adaptation du bâti existant.

Et aujourd'hui ? ... le PLUI... Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis 2015, la CDC Horte et Lavalette travaille à l'élaboration de son PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Lorsqu'il sera achevé en 2018, le PLU de Fouquebrune élaboré en 2011 ne s'appliquera plus.

Comment s'informer ?

Pendant ce temps de réflexion et d'élaboration nous vous invitons à assister aux réunions publiques (2 ont eu lieu et une troisième est à venir).

Si vous souhaitez avoir des informations sur l'évolution des travaux, vous pouvez consulter le site internet de la CDC Horte et Lavalette :

www.horte-lavalette.fr
Rubrique Aménagement du territoire/Urbanisme

Extrait lettre journal communal Rougnac – janvier 2019

Extrait journal communal Fouquebrune – janvier 2017



LETTRE D'INFORMATION

Octobre 2018,

Une étude plus approfondie de ce projet de commune nouvelle avec l'accompagnement des services de la Préfecture, a révélé que Rougnac ne pouvait pas sortir de la CDC tant que le PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, ne serait pas fini et signé. La prescription de l'élaboration du document d'urbanisme avait été signée en décembre 2013 sous l'ancien mandat et ne concerne que les communes adhérentes de l'ancienne CDC d'Horte et Lavalette dont le siège était à l'époque à Villebois Lavalette. Au moment de la fusion de cette dernière avec Tude et Dronne en janvier 2017, le projet de PLUI a été intégré au sein de la nouvelle entité pour permettre aux élus de compléter ce plan local d'urbanisme intercommunal. Nous approchons la fin de 2018 et ce document n'étant toujours pas au stade de la signature, il est cependant impératif de le mener à son terme. Il permettra à la commune de Rougnac d'évoluer jusqu'à ce que la nouvelle CDC de Lavalette Tude Dronne étudie un plan à une plus grande échelle pour le territoire du Sud Charente allant de Rougnac et Combiens jusqu'à ST Quentin de Chalais.

Extrait lettre d'information commune de Rougnac – octobre 2018

- ♦ **PLUI et AVAP** : Depuis 3 ans, le territoire d'Horte et Lavalette élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal définissant le projet de développement du territoire pour les 10 ans à venir. La dernière partie du projet portant sur la traduction réglementaire du projet sera présentée à tous les habitants d'Horte et Lavalette le **mardi 20 Novembre 2018 à 18h00** à la **salle des fêtes de Villebois Lavalette**.

Parallèlement au PLUI, la commune de Villebois Lavalette a élaboré son AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine) celle-ci a été validée par la Commission Locale de l'AVAP. Les prochaines étapes pour la finalisation sont les suivantes :

- ⇒ Validation par la CDC Lavalette Tude Dronne,
- ⇒ Consultations des PPA (Personnes Publiques associées) et Commission plénière de la CRPA (Commission Régionale du Patrimoine et Architecture) courant décembre,
- ⇒ Lancement de l'enquête publique (fin janvier 2019 à fin mars 2019),
- ⇒ Approbation par les autorités compétentes (Préfet)

Extrait lettre d'information commune de Villebois Lavalette – 2018

Extraits : informations dans la presse locale

L'urbanisme a fait débat au Conseil

A l'occasion du conseil communautaire, Roland Moreau et Anthony Douet, président du Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA), sont venus présenter le schéma de cohérence territoriale (Lumières d'Horte et Lavalette) à demandé à l'intégrer puisque, en 2017, il y aura obligation, pour les intercommunalités, de rentrer dans le périmètre d'un schéma. Cela nous semble cohérent. La logique veut que nous regardions vers Angoulême, notre bassin de vie », a commenté le président de la Communauté de communes (CdC), Isabelle Chat-Locussol. Son rôle est de veiller à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de combler le développement de l'habitat.

Elaboration d'un PLUI
Cela passe par l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Une convention de soutien technique de la part du SMA a été signée avec la CDC. « Cette élaboration du PLUI impliquera une appui technique à la rédaction du cahier des charges, participera aux réunions de travail et analysera les documents existants. D'autre part, toujours dans le cadre de la réforme territoriale, en fin de séance, Isabelle Chat-Locussol évoque la possibilité de rapprocher

Charente bohéme Charraud. « Il ne faut pas attendre que l'on décide pour nous. Je dois rencontrer le secrétaire général de la préfecture à qui je soumettrai notre dossier. Pour renforcer Angoulême cela semble aussi cohérent », a-t-elle annoncé.

25 emplois en insertion
Cyrille Guédou, directeur, et Jean-Luc Marquet, président sont venus présenter Amis du Patrimoine (APM), une association d'insertion qui recrute en grande partie sur le territoire. « Avec 25 emplois, dont 25 en insertion, c'est une véritable entreprise. Nous devons développer le volet économique. Nous pouvons intervenir dans la restauration du bâti et dans l'entretien des espaces verts. Nous cherchons à nous diversifier pour satisfaire les collectivités », a expliqué Cyrille Guédou. La présidente de la CdC en a profité pour rappeler qu'il était important de faire travailler cette association qui donne satisfaction.

Enfin, à l'ordre du jour également, le contrat aidé de Kerin Lavalette qui arrive à terme. Bien sûr, il donne entière satisfaction dans l'encadrement des jeunes. Il se peut qu'un lui propose un contrat d'un an.

Bernadette Chassain

Sud-Ouest
Le 04 Juin



Horte-et-Lavalette lance son PLUI

Les élus communautaires ont plénié sur l'état des lieux et les besoins des différents secteurs du paysage local.

Lundi à la salle des fêtes de Villebois-Lavalette, Isabelle Chat-Locussol, présidente de la communauté de communes (CDC) d'Horte-et-Lavalette, a donné le coup d'envoi des consultations du projet partagé avec les élus, pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Une élaboration confiée à l'atelier Urbanova. La loi Alur (accès au logement et à un urbanisme renoué) a en effet rendu obligatoire le transfert de cette compétence aux CDC. Encadrés par Claire Romand, architecte urbaniste, Eric Enon, paysagiste d'Eau

Méga environnementaliste et Marine Baudry, avocate, les élus communautaires ont plénié sur l'état des lieux et les besoins des différents secteurs du paysage local. Afin de consulter la trame de l'outil indispensable pour la cohésion du territoire, six groupes de travail se sont penchés sur les thématiques économie, environnement et paysages, mixité et lien social, mobilité et déplacements, patrimoine, identité et histoire, urbanisation et architecture, dont des points forts soulignés par les élus, comme la téléphonie, la sécurité routière, l'état des routes, la gestion de l'espace...

Photo CD

Sud-Ouest
Le 19 Décembre



Vers un urbanisme intercommunautaire

Lundi, les élus communautaires se sont réunis à Chavenat. Dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunautaire (PLUI), la présidente, Isabelle Chat-Locussol, a été autorisée à passer une convention avec le syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) qui va mettre du personnel à disposition pour une mission technique et opérationnelle. Il va en coûter 4 000 euros par an, auxquels il faudra ajouter les frais de déplacements du personnel du SMA.

« En janvier, un appel d'offres sera lancé pour l'étude de ce PLUI. 50 000 euros ont déjà été accordés par l'Etat, une dotation globale de décentralisation va être sollicitée ainsi qu'une aide du Conseil général. Les diverses communes financeront le reste », a précisé la présidente.

Loyers réajustés
La saison estivale a été très mauvaise et Jean-Pierre Uriondo qui tient le snack de la piscine du Pontaroux a demandé un dégrèvement de son loyer. Exceptionnellement, lui a été accordé 500 euros. Dans un souci d'équilibre, les loyers 2015 ont été réajustés : la restauration rapide de l'aire de repos (l'Edon) versera 650 euros mensuels et le snack du Pontaroux, 4 000 euros pour la saison.

Les élus ont également discuté de projets d'entreprise. Didier Jobit, maire de Magnac-Lavalette, a présenté trois projets concernant sa commune. Helliipse, fabricant de drones, qui a trouvé avec la

plaine de loisirs un terrain très favorable souhaite s'y implanter. Avel veut s'agrandir pour des mises aux normes de son usine de clavage. L'entreprise Nexora, par faute de place, voudrait se délocaliser. Les élus ont marqué leur volonté de favoriser ces projets et ceci dans le cadre du futur Plui.

Pour la création d'un site Internet, un débat serré s'est engagé. Il en ressort que ce sera confié à l'entreprise Agate.

Bernadette Chassain

Sud-Ouest
Le 19 Décembre



Le plan d'urbanisme intercommunal se construit

Récemment, à la salle des fêtes de Villebois-Lavalette, Isabelle Chat-Locussol, présidente de la communauté de communes (CDC) d'Horte-et-Lavalette, a invité la population à échanger dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Les intervenants du cabinet Urba Nova et bureaux d'études Eau Méga et Enon, ont dressé un état de l'existant et d'une première année de travail sur le plan d'occupation des sols. Pour arriver à son terme, deux années seront encore nécessaires, l'enquête publique devrait se situer en mars 2019.

La communauté de communes renferme un patrimoine très riche avec des terrains boisés, des plaines vallonnées, des vallées rivières marquant notamment la limite du territoire avec la Dordogne et une riche biodiversité. Il sera donc nécessaire de veiller à une bonne réhabilitation du nouvel habitat. La population est vieillissante, des besoins en accueil et l'accès aux soins se font sentir. L'activité agricole concerne 58 % des terres, les exploitants sont plutôt âgés et la question des reprises et cessons d'activité se pose.

Sud-Ouest
Le 19 Décembre



Isabelle Chat-Locussol (à gauche) a rappelé l'importance de cette réflexion collective.

Le domaine touristique mérite d'être développé au vu du potentiel patrimonial. Il faudra trouver des solutions pour que les visiteurs séjournent plus longtemps. Pour définir le service de consultation pour les dix ans à venir, il faudra prendre en compte les 150 logements vides recensés par les communes. C'est aussi une économie qui souffre d'un accès limité, voire inexistant, au haut débit.

Cette réflexion collective s'inscrit dans le cadre de la mise à disposition des documents d'urbanisme qui quant à elle se passe par le travail collectif des différents ateliers de concertation. C'est aussi une économie qui souffre d'un accès limité, voire inexistant, au haut débit.

Cette réflexion collective s'inscrit dans le cadre de la mise à disposition des documents d'urbanisme qui quant à elle se passe par le travail collectif des différents ateliers de concertation. C'est aussi une économie qui souffre d'un accès limité, voire inexistant, au haut débit.

Extraits : informations sur le site Internet de la Communauté de Communes

Depuis plus de 3 ans, le territoire d'Horte & Lavalette élabore son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** définissant le projet de développement du territoire pour les 10 ans à venir



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Horte et Lavalette, réunion publique le 20 novembre

Depuis plus de trois ans le territoire d'Horte et Lavalette* élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document définit le projet de développement du territoire pour les 10 ans à venir. La dernière partie de l'étude portant sur la traduction réglementaire du projet sera...

- **Participation des enfants et jeunes du territoire**

Dès le lancement de la démarche PLUi, les services Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes se sont mobilisés pour engager des démarches de mobilisation et de sensibilisation de la jeunesse locale sur la thématique « **C'est quoi mon territoire ?** ».

A titre d'exemple ...

Un premier travail a été réalisé en début d'année 2015 avec le secteur « jeunes » du territoire sur la **découverte du patrimoine local** autour du thème de la Préhistoire avec pour point d'orgue la visite de la grotte de la Quina et du laboratoire Henri Martin avec le professeur André Debenath.

Après une semaine de travail sur le thème de la Préhistoire (visites, ateliers d'art visuel, ateliers d'initiation aux gestes de la préhistoire...), ils ont pu restituer leurs travaux et découvertes à leur familles.

De février à avril 2015, les enfants accueillis à l'ALSH du mercredi (enfants de 3 à 11 ans) ont travaillé sur la **découverte de la commune de Villebois Lavalette**. Ils ont ensuite écrit, tous ensemble, la légende de Villeboeufus, l'histoire extraordinaire de l'œuf Titeuf tombé de la planète Jupiteuf, qui explique pourquoi les habitants de Villebois Lavalette mangent des œufs en chocolat à Pâques. Les enfants sont ensuite aller partager leur fabuleuse histoire et leurs chocolats avec les résidents de la maison de retraite de Gamby à Villebois Lavalette.



A l'été 2015, l'ALSH petite et grandes vacances (enfants de 3 à 11 ans) a élaboré une semaine ludique sur le thème « C'est quoi mon territoire ? ». Ainsi une vingtaine d'enfants d'âge primaire s'est élancée sur les routes du territoire pour un camp « **découverte à vélo** ». Pendant plusieurs jours, ils ont pu **découvrir les communes du territoire** sur lequel ils vivent et partir à la rencontre de personnages importants.

De ce séjour ludique, ils ont ramené des panneaux récapitulatifs des éléments les plus importants des communes traversées : de la fontaine, au château, en passant par M. le Maire...

Parallèlement, les adolescents se sont lancés en **randonnée à pieds** sur les routes d'Horte et Lavalette lors d'un camp de trois jours sur le thème « **Découvrir mon territoire** ».

Ils ont sillonné les routes, de Villebois Lavalette à Ronsenac puis vers Magnac-Lavalette avec la découverte de la Plaine de Loisirs Lavalette et de ses activités aéronautiques.

Après un petit passage par Gardes le Pontaroux pour une activité plongée à la piscine, les jeunes ont apprécié la visite du château de la Mercerie à Magnac Lavalette.



Les jeunes d'Horte et Lavalette découvrent leur territoire

Le château de la Mercerie, que peu d'entre eux connaissait de l'intérieur, leur a donné l'idée de se lancer vers un nouveau projet : investir le château, lieu incontournable du territoire, pour le prochain spectacle de leur activité « théâtre ».

Ainsi, l'année suivante, le 17 juillet 2016, le château de la Mercerie accueillait 14 jeunes d'Horte et Lavalette présentant à la population « un jour mon prince... », spectacle écrit et dirigé par Daniel Estève de la Cie de l'Arène.



Les jeunes d'Horte et Lavalette investissent le château de la Mercerie

Au printemps 2016, les enfants accueillis de l'ALSH du mercredi (enfants de 3 à 11 ans) ont travaillé avec le comité des Fêtes de Gardes le Pontaroux à l'organisation de la « **Ballade des lucioles** », **randonnée nocturne mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel local**. Les enfants ont préparé les décorations réfléchissantes qui ont jalonné une partie du parcours. Une occasion pour les enfants de découvrir une partie du territoire, de **réfléchir à sa mise en valeur et de la faire découvrir à leurs familles**.

• Participation des acteurs du territoire

Les acteurs du territoire ont également été concertés et associés à la démarche PLUi par le biais de rencontres thématiques :

- **22 juin 2015** : rencontre avec les acteurs économiques
- **24 juin 2015** : rencontre /avec le tissu associatif

Dans un souci de récupération d'un maximum d'informations et également de sensibilisation, le lien avec le monde agricole s'est effectué par l'intermédiaire de différents dispositifs :

- **24 juin 2015** : rencontre avec les représentants du monde agricole « **Portait de l'agriculture du territoire d'Horte et Lavalette et problématiques majeures** »
- **Printemps / été 2015** : Envoi d'un questionnaire individuel à chaque agriculteur du territoire (selon liste établie avec chaque commune)
- **7 janvier 2016** : permanence pour rencontres personnalisées avec les agriculteurs (avec convocation envoyée à chaque agriculteur)

• Echanges et rencontres avec les Personnes Publiques Associées

Les Personnes Publiques Associées au projet de PLUi d'Horte et Lavalette ont été réunies à plusieurs reprises, aux étapes clés de ce dossier.

Le 17 décembre 2015 : présentation du diagnostic. **19 personnes** étaient présentes à cette séance. Les services représentés étaient les suivants : SIAH Sud-Charente, CCI16, Chambre d'Agriculture 16, Syndicat mixte de l'Angoumois, Cdc voisines, DDT16. Les interventions ont notamment concerné : (liste non exhaustive)

- Prise en compte des trames vertes et bleues, continuités écologiques à étudier
- Tissu économique et part non négligeable d'autoentrepreneurs
- Prise en compte des dynamiques économiques actuelles et des besoins des entreprises (déménagement de l'entreprise Nexon)

- Plaine de loisirs communautaire : site de projet
- Difficulté de recueillir des informations actualisées pour le diagnostic agricole (explication de la méthodologie prévue pour mobiliser au maximum le monde agricole)
- Démarche participative autour du projet
- Enjeux de visibilité et de préservation des cônes de vue
- Importance de la vacance
- Tourisme et besoins spécifiques pour réussir à retenir les gens de passage
- ...

Le 25 avril 2016 : présentation du PADD. **15 personnes** étaient présentes à cette séance. Les services représentés étaient les suivants : CAUE16, ARS, CCI16, Animatrice Natura 2000 vallée de la Nizonne, chambre d'Agriculture, Préfecture_bureau de l'urbanisme, Membre de la CDPENAF, DDT16, CdC voisines. Les interventions ont notamment concerné : (liste non exhaustive)

- Intégration des orientations du SCot de l'Angoumois
- Actions conjointes menées avec le PNR Périgord-Limousin
- Modération de la consommation foncière (être en-deçà de la consommation des dix dernières années)
- Repérage des possibles changements de destination : explication de la méthodologie et des critères retenus
- Développement de l'éolien et protection des paysages
- ...

Le 25 septembre 2018 : présentation des OAP, zonage et règlement. Environ **31 personnes** étaient présentes à cette séance. Les services représentés étaient les suivants : Instrutrice ADS CdC, SDIS16, PNR Périgord-Limousin, UDAP16, CRPF Nouvelle-Aquitaine, ARS, Chambre d'Agriculture, Membre de la CDPENAF, DDT16, CdC voisines. Les interventions ont notamment concerné : (liste non exhaustive)

- Distance d'implantation pour les nouveaux bâtiments agricoles
- Protection de la ressource en eau et règlementation du secteur Ap
- STECAL
- Natura 2000 et secteurs Np
- Réelle modération de la consommation d'espace mais discussion autour de certains choix d'urbanisation
- Méthode de détermination des potentiels mobilisables
- Zonage EBC et exploitation forestière

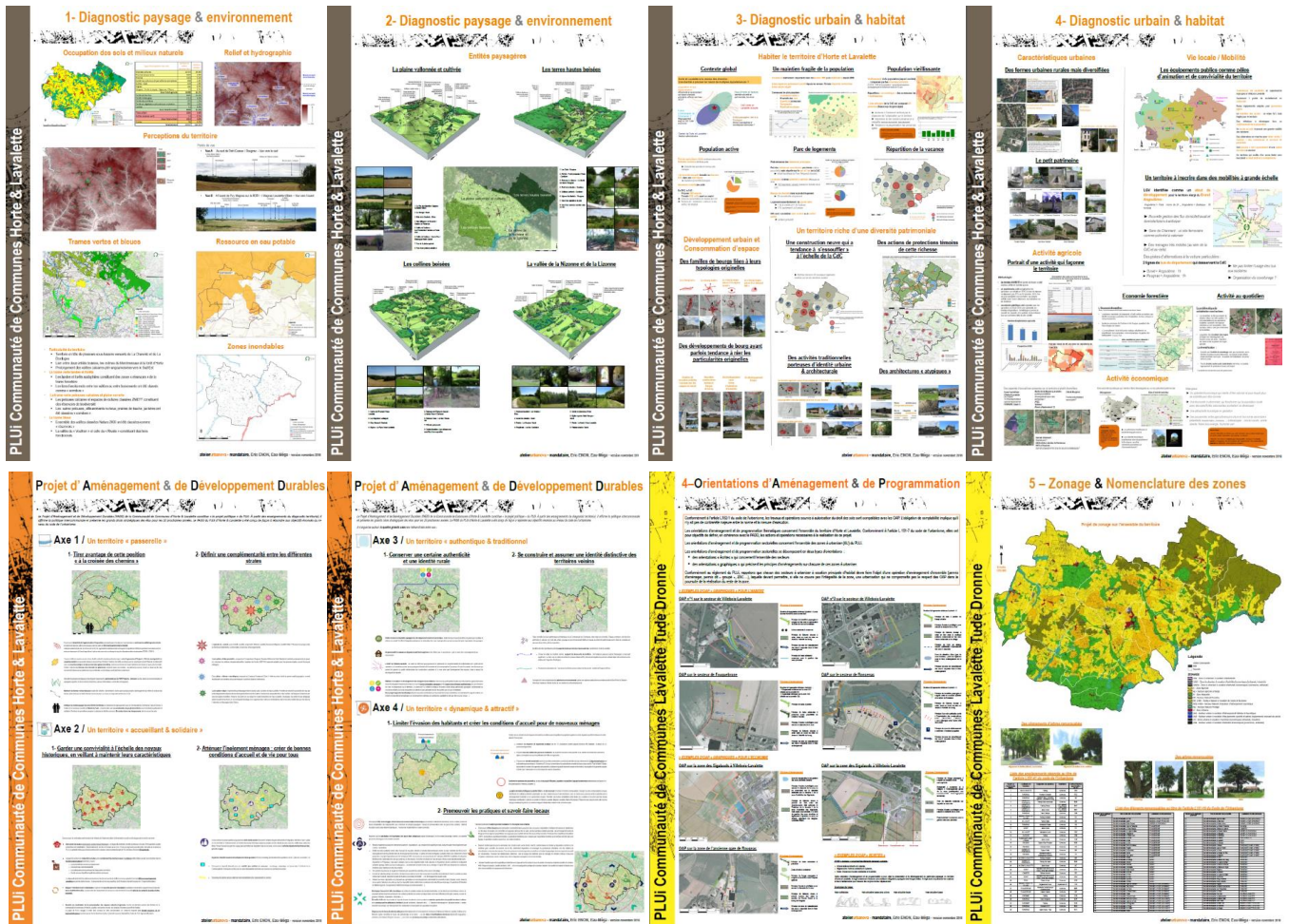
Novembre / décembre 2018 : rencontre/terrain avec la Chambre d'agriculture afin de faire le tour des différentes zones AU résidentielles.

A noter qu'à l'issue de cette rencontre, les élus ont retravaillé sur leurs choix de localisation de zone AU, dans un souci de limitation de l'impact sur les terres agricoles.

A noter : Certaines PPA ont également assisté à de nombreuses réunions de travail autour du PLUi, notamment les chambres consulaires et la DDT16, qui ont été rencontrées à plusieurs reprises en comité technique.

● **Exposition publique**

Des panneaux d'exposition reprenant les principaux éléments présentés du diagnostic et du PADD ont été réalisés et exposés dans des lieux recevant du public :



L'ensemble de cette démarche participative s'inscrit dans les objectifs fixés au sein de la délibération de prescription du PLUi, à savoir :

- Information sur les bulletins communautaires et bulletins municipaux
- Travail avec les communes pour parvenir à un document partagé
- Rapprochement avec l'équipe du SCoT de l'Angoumois
- Engagement de démarches de concertation avec la population, via notamment l'organisation de réunions publiques
- Mobilisation des enfants et des jeunes du territoire, de la maternelle au collège, sur la thématique « c'est quoi mon territoire » ?